



**Commission économique pour l'Afrique  
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains  
des finances, de la planification et du développement économique  
Trente-neuvième réunion**

Addis-Abeba (hybride), 17-19 mars 2021

Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*\*

**Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique  
dans le contexte de la pandémie de COVID-19**

## **Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique**

### **I. Introduction**

1. L'intégration régionale est une priorité économique et politique pour les pays africains, comme en témoigne l'abondance des programmes d'intégration adoptés et mis en œuvre au niveau continental et régional. Les communautés économiques régionales (CER) sont la pierre angulaire de la poursuite et de la réalisation des aspirations d'un continent africain économiquement intégré. Si elles ont des objectifs similaires, ces communautés continuent de manifester des différences tant dans leurs structures que dans leurs performances, notamment en ce qui concerne le rythme et le niveau de réalisation des buts et objectifs de leurs traités. Alors que certaines ont fait des progrès significatifs dans des domaines clés de l'intégration, d'autres ont continué à lutter pour atteindre les objectifs fixés dans leurs traités et conventions, et pour respecter les échéances fixées dans le Traité historique d'Abuja de 1991 instituant la Communauté économique africaine (Traité d'Abuja). Le rapport de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) sur les meilleures pratiques en matière d'intégration régionale en Afrique, publié sous la cote E/ECA/CTRCI/8/4, rend pleinement compte de la question.

2. La signature de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) par 44 pays africains le 21 mars 2018 à Kigali, le lancement de sa phase opérationnelle en juillet 2019 à Niamey, et la décision des dirigeants africains de commencer à procéder effectivement à des échanges commerciaux en janvier 2021 constituent des étapes majeures de l'histoire récente de l'intégration de l'Afrique<sup>1</sup>. L'Accord a le potentiel d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Traité d'Abuja.

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (19 février 2021).

\*\*/ECA/COE/39/1.

<sup>1</sup> Le principal objectif de la dixième réunion du Comité de la coopération et de l'intégration régionales était d'examiner les efforts déployés pour accélérer la mise en œuvre du Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain et de l'Accord portant création de la ZLECA. La signature de l'Accord a donc été l'aboutissement de tous ces efforts.



3. L'Union africaine reconnaît officiellement huit communautés économiques régionales (CER)<sup>2</sup> auxquelles il est fait référence dans l'Accord portant création de la ZLECA comme étant les piliers sur lesquels repose sa mise en œuvre et l'établissement éventuel de l'Union douanière continentale. Si la performance globale de ces communautés dans les différents domaines de l'intégration a généralement été très mitigée, les facteurs qui sous-tendent cette performance constituent des leçons très utiles à tirer pour faire progresser le programme d'intégration de la région, notamment dans la mise en œuvre de l'Accord<sup>3</sup>.

4. Le présent rapport fournit une évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique en mettant un accent particulier sur les progrès réalisés par les CER au regard des dimensions clés de l'intégration régionale, notamment l'intégration macroéconomique, l'intégration productive, l'intégration commerciale, l'intégration des infrastructures, la libre circulation des personnes, et la gouvernance, la paix et la sécurité. L'Indice d'intégration régionale africaine, tout comme d'autres indices clés, a formé la base du présent rapport<sup>4</sup>. Après l'introduction, le rapport est structuré comme suit : le chapitre II porte sur l'intégration commerciale ; le chapitre III sur l'intégration de la production ; le chapitre IV sur l'intégration macroéconomique ; le chapitre V sur l'intégration des infrastructures ; le chapitre VI sur les migrations et la libre circulation des personnes ; le chapitre VII sur la gouvernance, la paix et la sécurité ; et, pour terminer, le chapitre VIII présente des conclusions et recommandations.

## II. Intégration commerciale

5. Le commerce est considéré comme un domaine clef de l'intégration dans de nombreuses CER. Il figure dans le Programme minimum d'intégration de 2009 et l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine. Pour donner suite à l'appel qui lui a été lancé à la dixième réunion du Comité de la coopération et de l'intégration régionales, de continuer d'appuyer les efforts visant à accélérer la mise en œuvre du Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain et la création d'une zone de libre-échange continentale, la CEA a consacré une part importante de ses travaux à appuyer l'intégration commerciale sur le continent, notamment en fournissant aux États membres, aux CER et à d'autres institutions régionales compétentes un appui et une formation techniques en matière de négociations de l'Accord portant création de la ZLECA. En particulier, la CEA, de concert avec d'autres partenaires tels que la Commission de l'Union africaine, a contribué à l'élaboration du projet de texte qui a ensuite servi de base au processus de négociation de l'Accord portant création de la ZLECA. Cette aide a favorisé le succès des négociations

<sup>2</sup> Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et Union du Maghreb arabe (UMA).

<sup>3</sup> Certains des facteurs qui sous-tendent les performances mitigées des CER sont, entre autres, l'absence de mécanismes appropriés de suivi et de contrôle des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'intégration régionale, l'insuffisance des ressources financières, la médiocrité des réseaux d'infrastructures et la mise en œuvre limitée des politiques et des accords relatifs à l'intégration régionale. Il est nécessaire de renforcer les efforts de collaboration des CER, des États membres, des institutions panafricaines et des partenaires afin de relever efficacement ces défis.

<sup>4</sup> L'Indice d'intégration régionale de l'Afrique, élaboré conjointement par la CEA, la Commission économique de l'Union africaine et la Banque africaine de développement (BAD), est un indice multidimensionnel qui rend compte de l'intégration dans les cinq domaines ou dimensions suivants qui sont importants pour le développement social et économique : commerce, production, macroéconomie, infrastructure et libre circulation des personnes. Les notes les plus proches de 0 indiquent de faibles performances tandis que celles qui sont les plus proches de 1 indiquent les performances les plus élevées.

menées par les États membres, négociations qui ont débouché sur les trois principaux instruments juridiques qui sous-tendent la ZLECA, à savoir le Protocole sur le commerce des marchandises, le Protocole sur le commerce des services et le Protocole sur les règles et procédures relatives au règlement des différends. La Commission a continué de soutenir les processus de négociation de la ZLECA, notamment en ce qui concerne les questions de la phase II, ainsi que les efforts de plaidoyer en faveur d'un plus grand nombre de ratifications et de la mise en œuvre de l'Accord.

6. De plus, la CEA a mené des recherches et a diffusé des conclusions de politique générale sur les avantages potentiels de la ZLECA en termes de création d'emplois, d'établissement de liens industriels, de diversification économique et de transformation structurelle. D'après les prévisions de la Commission, l'Accord portant création de la ZLECA devrait accroître le commerce intra-africain de plus de 50 % et faciliter des gains socioéconomiques s'élevant à 16 milliards de dollars. On estime que les avantages économiques seront encore plus importants si des réformes de facilitation du commerce sont entreprises en même temps. Ces conclusions ont encouragé davantage d'États membres à signer et à ratifier l'Accord. En outre, la CEA a réalisé des études analytiques dans les domaines du commerce intra-africain et international, de l'industrialisation et du développement des chaînes de valeur régionales au profit des CER et des États membres. C'est ainsi qu'en décembre 2018, la CEA a lancé le rapport intitulé « *Potentiel des chaînes de valeur régionales en Afrique du Nord : cartographie sectorielle* ». Ces travaux ont aidé les États membres des CER à intégrer les stratégies de diversification, d'industrialisation et de transformation économique dans les plans nationaux de développement et, partant, stimulé le commerce intra-africain comme prévu dans le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain et dans l'Agenda 2063.

7. Au 31 décembre 2020, l'Accord portant création de la ZLECA avait été ratifié par 34 États membres de l'Union africaine, et 54 pays l'avaient signé. L'Accord prévoit une libéralisation à 90 % des lignes tarifaires et, s'il est appliqué avec succès, il créera un marché africain unique de plus d'un milliard de consommateurs avec un produit intérieur brut (PIB) total de plus de 3 000 milliards de dollars. Il offre aux CER l'occasion de s'attaquer à des questions telles que le faible niveau des échanges au sein des CER, la libéralisation des tarifs douaniers et l'élimination des obstacles non tarifaires. Il offre aussi la possibilité d'accélérer les mesures ciblant toutes les dimensions de l'intégration régionale.

8. Avec l'appui de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), de la Commission de l'Union africaine, de l'Union européenne et du Centre du commerce international (CCI), la CEA a collaboré avec plusieurs pays membres de différentes CER pour les aider à mettre en œuvre un programme axé sur la demande et à élaborer des stratégies nationales relatives au processus de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA). Ces stratégies devraient aider à rationaliser les intérêts prioritaires d'un pays pour lui permettre de tirer pleinement parti de la ZLECA et, parallèlement, des zones de libre-échange et des unions douanières existantes dans le cadre des CER<sup>5</sup>. Ces pays sont, entre autres, le Cameroun, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Malawi, le Togo, la Zambie et le Zimbabwe. De plus, la CEA a mis au point des outils d'évaluation et de suivi de la mise en œuvre de la ZLECA, à savoir l'Indice d'intégration régionale en Afrique, qui est déjà utilisé, et l'Indice-pays des affaires dans les pays de la ZLECA, qui est un travail en cours. Les publications et les séries de publications de la CEA, telles que *l'État de l'intégration régionale en Afrique* et le *Rapport économique sur*

<sup>5</sup> Le secrétariat travaille actuellement à l'élaboration d'un rapport sur la manière de régir les relations entre, d'une part, la ZLECA et, d'autre part, les zones de libre-échange et les unions douanières des CER.

*l'Afrique*, ainsi que plusieurs autres produits du savoir, ont également aidé dans ce domaine.

9. Le commerce intra-africain a progressivement augmenté pour atteindre 16,1 % du commerce total africain en 2018 (soit l'équivalent de 159,1 milliards de dollars), contre 15,5 % en 2017<sup>6</sup>. Cela reste très faible par rapport au commerce intrarégional dans d'autres régions comme l'Asie (52 %) et l'Europe (73 %). Dans l'ensemble, les CER continuent à commercer davantage avec le monde extérieur qu'entre elles, l'Union européenne prenant la plus grande part des exportations africaines, bien que cette tendance soit susceptible de changer avec le Brexit. Les exportations moyennes de l'Union du Maghreb arabe (UMA) vers l'Union européenne ont représenté environ 63,4 % entre 2017 et 2019, suivie par la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) avec 40,3 %. La part de la Chine a augmenté, ce qui en fait le plus grand partenaire commercial potentiel pour de nombreux pays africains. Les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ont commercé davantage entre eux, ce qui représentait 19 % des exportations totales.

10. Les importations intra-africaines varient également d'une communauté économique régionale à une autre, bien qu'en moyenne, toutes les CER importent davantage de partenaires extérieurs, notamment d'Asie et de l'Union européenne, qu'entre elles. La SADC est la seule CER qui progresse en matière d'importations parmi ses États membres, avec un taux record d'environ 21,1 %. Toutes les CER, à l'exception de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), importent davantage de l'Union européenne, surtout l'UMA et la CEN-SAD pour lesquelles la part de l'Union européenne est la plus importante, à savoir 46,8 % et 35,8 % respectivement. La CAE et l'IGAD importent davantage d'Asie, avec des taux record de 42,9 % et 40,0 % respectivement.

11. La part du continent dans les exportations mondiales était de 2,3 %, tandis que sa part dans les importations mondiales était de 2,5 %. Cela s'explique notamment par une industrialisation insuffisante, l'absence d'industries manufacturières et le manque d'apport en valeur ajoutée, la plupart des pays africains étant tributaires à plus de 80 % des exportations de produits de base, alors que la majeure partie des importations africaines sont des produits industriels et des produits manufacturés. Les droits d'importation intrarégionaux restent également élevés et un certain nombre de pays n'ont pas établi, ratifié ou pleinement mis en œuvre les zones de libre-échange au niveau des CER, notamment la Zone de libre-échange tripartite. Des mesures comme le Système panafricain de paiement et de règlement, un système de paiement numérique continental lancé par la Banque africaine d'import-export (Afreximbank) en juillet 2019, stimuleront le commerce intra-africain en facilitant les paiements des échanges ou les transactions transfrontalières en monnaies africaines.

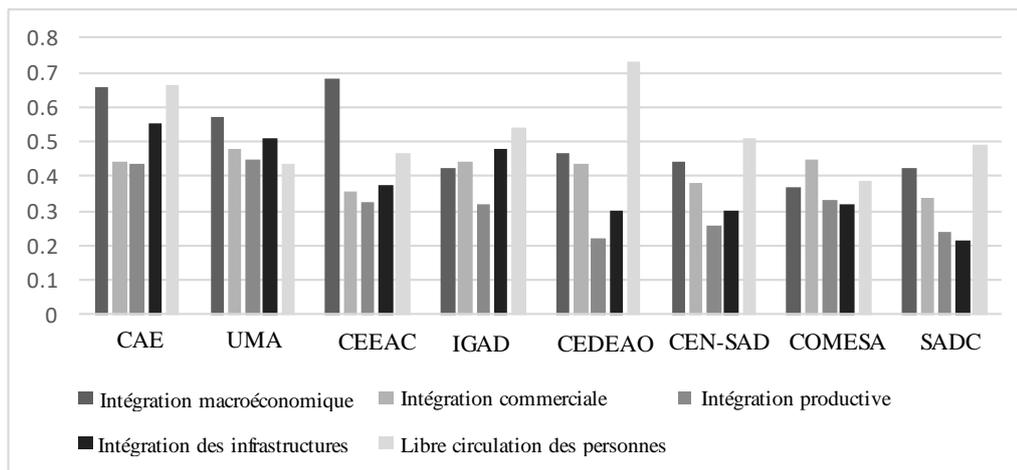
12. Dans l'ensemble, les blocs régionaux ont obtenu des résultats mitigés en ce qui concerne l'intégration commerciale (voir la figure ci-dessous)<sup>7</sup>. De nombreuses CER ont continué d'enregistrer de faibles résultats dans le domaine de l'intégration commerciale, avec une note moyenne de 0,383. La CER la plus performante du point de vue de l'intégration commerciale était l'UMA avec une

<sup>6</sup> Banque africaine d'import-export, 2019, *African Trade Report 2019: African Trade in a Digital World* (Le Caire, Afreximbank, 2019). Disponible en anglais à l'adresse : [https://s3-eu-west-1.amazonaws.com/demo2.opus.ee/afrexim/African-Trade-Report\\_2019.pdf](https://s3-eu-west-1.amazonaws.com/demo2.opus.ee/afrexim/African-Trade-Report_2019.pdf).

<sup>7</sup> La dimension de l'intégration commerciale de l'Indice de l'intégration régionale en Afrique est mesurée par cinq indicateurs : les droits de douane à l'importation intrarégionaux moyens ; la part des exportations intrarégionales dans le produit intérieur brut (PIB) ; la part des importations intrarégionales dans le PIB ; la part du commerce intrarégional ; et la ratification et la signature ou non par un pays du Protocole relatif à l'Accord portant création de la ZLECA.

note de 0,481, tandis que la SADC était le bloc régional le moins intégré avec une note moyenne de 0,340.

### Performance des CER dans les cinq domaines de l'intégration régionale



Source : Données de l'Indice d'intégration régionale en Afrique (CEA, 2019).

13. Le secteur des services joue un rôle de plus en plus essentiel dans le développement économique et la transformation structurelle, tout en complétant le secteur manufacturier et en contribuant à la création d'emplois. En 2018, le secteur des services représentait 61 % et 51 % de la valeur ajoutée au PIB mondial<sup>8</sup> et africain (hors Afrique du Nord), respectivement. La mise en œuvre de la libéralisation du commerce des services est un pilier central de la ZLECA. En amont des négociations de la phase II de la ZLECA, qui portent plus particulièrement sur cinq secteurs clés des services, les CER ont lancé des programmes de libéralisation du commerce des services, qui comprennent des programmes de passeport permettant de voyager sans visa - comme celui de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En décembre 2019, le secrétariat général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la CEA ont réuni des experts pour préparer les listes complètes de services de la sous-région qui seront présentées pour un commerce sans entrave une fois que les frontières seront ouvertes dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine<sup>9</sup>. La libéralisation du commerce reste toutefois un défi, d'autant plus qu'il existe différents points de départ. À la trente et unième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, organisée à Nouakchott le 7 juillet 2018, les États membres de l'Union africaine qui sont membres de l'Organisation mondiale du commerce ont déterminé que le point de départ des négociations serait plus profond que les engagements actuellement prévus dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Pour les États membres de l'Union africaine non membres de l'OMC, les négociations commenceraient au niveau de la libéralisation autonome nationale<sup>10</sup>. L'harmonisation des réglementations entre les États membres ayant des points

<sup>8</sup> Base de données de la Banque mondiale, « Indicateurs du développement dans le monde ». Disponible à l'adresse : <https://databank.banquemondiale.org/reports.aspx?source=world-development-indicators>.

<sup>9</sup> CEA, « Les pays de la CEEAC établissent des listes pour le commerce continental de services dans le cadre de la ZLECA », 2 décembre 2019. Disponible à l'adresse : <https://www.uneca.org/archive/fr/stories/les-pays-de-la-ceeac-%C3%A9tablissent-des-listes-pour-le-commerce-continental-de-services-dans-le>.

<sup>10</sup> Tralac, "Creating a Single African Market on Trade in Services: Negotiating the Schedules of Specific Commitments under the Protocol on Trade in Services" (Créer un marché unique africain sur le commerce des services : Négocier les listes d'engagements spécifiques dans le cadre du protocole sur le commerce des services), 26 octobre 2019. Disponible en anglais à l'adresse : <https://www.tralac.org/blog/article/14293-creating-a-single-african-market-on-trade-in-services-negotiating-the-schedules-of-specific-commitments-under-the-protocol-on-trade-in-services.html>.

de départ différents est essentielle pour garantir le succès de la ZLECA. Si toutes les CER ont des formes d'accords sur les services, le degré d'exhaustivité varie<sup>11</sup>.

### III. Intégration productive

14. Pour cinq des huit CER, l'intégration de la production est le domaine dans lequel ils affichent les résultats les plus faibles en matière d'intégration régionale. Cette piètre performance montre que la plupart des communautés sont à la traîne en termes d'exportations et d'importations intermédiaires intrarégionales et enregistrent un très faible indice de complémentarité des échanges de marchandises. Cela en dépit du fait que de très faibles niveaux d'intégration de la production entravent une intégration régionale efficace, car l'intégration productive est essentielle au renforcement de l'industrialisation et du commerce dans une communauté économique intrarégionale et dans le contexte intra-africain. Il est également essentiel d'intégrer les économies africaines dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, conformément aux aspirations de l'Agenda 2063.

15. L'UMA et la CAE sont en tête en matière d'intégration de la production avec des indices de 0,449 et 0,434, respectivement, tandis que la CEDEAO est le bloc régional le moins intégré en termes de production avec un indice de 0,220. Malgré les résultats médiocres de la majorité des CER en matière d'intégration de la production, plusieurs initiatives ont été prises pour améliorer la situation, dont certaines sont appuyées par la CEA. Par exemple, la CEA fournit un appui technique et travaille en collaboration avec le secrétariat et les États membres de la SADC pour les aider à adapter la Stratégie et feuille de route de la SADC (2015-2063), conçue pour accélérer l'industrialisation de la région par la valorisation et la création de la valeur ajoutée au service de la transformation socioéconomique. Un projet de protocole relatif à l'industrie a été élaboré pour promouvoir des bases industrielles compétitives dans la région. La SADC a entrepris des études pour établir des chaînes de valeur régionales prioritaires dans les industries agroalimentaires, minières et pharmaceutiques afin d'accroître le commerce intrarégional et l'intégration aux chaînes de valeur mondiales.

16. La CAE met en œuvre sa Politique d'industrialisation de la Communauté d'Afrique de l'Est (2012-2032), bien que la contribution de l'industrie au PIB ait diminué entre 2012 et 2017 pour tous les États membres de la Communauté – à l'exception de la République-Unie de Tanzanie, où cette contribution est passée d'environ 22 % à 26 %<sup>12</sup>. Compte tenu de l'importance de l'énergie pour l'industrialisation, la CAE a également donné la priorité à l'élaboration de politiques de sécurité énergétique pour soutenir son industrialisation. À cette fin, la Commission a aidé le secrétariat et les États membres de la CAE à élaborer le cadre stratégique de la Communauté en matière de sécurité énergétique, qui vise à fournir des orientations générales pour le développement du secteur énergétique dans la région. Le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) a élaboré la stratégie industrielle du COMESA (2017-2026) et a approuvé en juin 2019 le Plan d'action et les lignes directrices régionales sur la politique de contenu local pour faciliter l'industrialisation. De même, la CEDEAO a mis en place la Politique industrielle commune d'Afrique de l'Ouest (2015-2020).

<sup>11</sup> CNUCED, "Africa Continental Free Trade Area: Liberalising Trade in Services for Trade Facilitation" (Zone de libre-échange continentale africaine : Libéraliser le commerce des services pour faciliter le commerce), 2015.

<sup>12</sup> Banque de développement de l'Afrique de l'Est, 2019, "The State of Industrialization in the EAC" (L'état de l'industrialisation dans la CAE). 7 mai 2019. Voir <https://eadb.org/the-state-of-industrialization-in-the-eac/> (en anglais).

## IV. Intégration macroéconomique

17. Dans l'ensemble, la performance des CER dans le domaine de l'intégration macroéconomique n'a guère été remarquable. L'Indice d'intégration régionale en Afrique montre que les huit communautés ont une note moyenne de 0,399 en matière d'intégration macroéconomique. Cette note tient compte du nombre de traités bilatéraux d'investissement en vigueur, du nombre de pays d'une région qui partagent une monnaie commune ou des monnaies convertibles et de l'écart de taux d'inflation régional (c'est-à-dire la différence entre le taux d'inflation des pays et le taux d'inflation cible de la région).

18. La CEEAC et la CAE sont les communautés les plus performantes en termes d'intégration macroéconomique, avec respectivement des notes de 0,684 et de 0,660 sur l'Indice. La performance élevée de la CEEAC est largement due au fait que 6 de ses 11 États membres sont membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), qui est maintenant à un stade plus avancé d'intégration macroéconomique, monétaire et financière et partage une monnaie commune (le franc CFA de l'Afrique centrale). C'est l'une des trois unions monétaires opérant en Afrique, les autres étant le franc CFA ouest-africain (couvrant les pays francophones d'Afrique de l'Ouest) et la zone monétaire commune (couvrant tous les États membres de l'Union douanière d'Afrique australe, à l'exception du Botswana).

19. La CAE s'est fixé pour objectif de remplacer les monnaies nationales par une monnaie commune d'ici 2024, grâce aux critères de convergence adoptés et au Protocole de l'Union monétaire d'Afrique de l'Est de 2013. Bien que la CAE ait enregistré des progrès, atteindre l'objectif de 2024 est une tâche difficile. Selon une étude menée par la BAD en 2018, l'inflation annuelle moyenne estimée était de 5,28 % dans les pays de la Communauté (à l'exclusion du Soudan du Sud qui avait un taux d'inflation annuel national de 104,1 %), l'objectif ayant été fixé à un plafond d'inflation de 8 %. Le déficit budgétaire moyen du continent s'élevait à 17 % du PIB (l'objectif ayant été fixé à un plafond de déficit budgétaire de 3 % du PIB) et le ratio de la dette par rapport au PIB était de 50 %, contre 67 % en 2016.

20. D'autres CER réalisent également des progrès sur la voie de l'intégration macroéconomique. Le COMESA vise à former une union monétaire d'ici 2025 et a fixé des objectifs de convergence macroéconomique et monétaire pour harmoniser les indicateurs économiques. Sur le plan de l'intégration financière, le COMESA a mis en place un système régional de paiement et de règlement, qui est une plateforme de paiement électronique qui facilite les paiements transfrontaliers entre les États membres du Marché commun dans un environnement multidevise. En mars 2017, neuf pays du COMESA mettaient en œuvre le système de paiement et de règlement.

21. En 2014, la CEDEAO a réaligné ses critères de convergence dans le but de fusionner les objectifs des pays de la zone monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO)<sup>13</sup> et des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)<sup>14</sup> en une seule zone monétaire avant 2020. Les États membres de la CEDEAO ont récemment convenu que les pays répondant aux critères de convergence primaire (objectifs en matière de déficits budgétaires, d'inflation annuelle et de réserves brutes) et secondaire (objectifs en matière de ratio de la dette publique par rapport au PIB, de financement des déficits budgétaires par les banques centrales et de variations du taux de change nominal) adopteront une nouvelle monnaie commune, l'éco, dès 2020, comme en ont convenu les chefs d'État de la CEDEAO le 29 juin 2019. À cette fin, la CEA assiste l'équipe spéciale présidentielle sur la monnaie unique de la CEDEAO (créée pour suivre

<sup>13</sup> Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Nigéria et Sierra Leone.

<sup>14</sup> Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

la création de la monnaie unique) dans les travaux d'analyse visant à évaluer la feuille de route en vue de proposer des scénarios et des approches propres à accélérer les progrès de la communauté vers l'adoption d'une monnaie commune de la CEDEAO.

22. En ce qui concerne la CEN-SAD, dix de ses États membres sont parties soit à l'Union économique et monétaire ouest-africaine, soit à l'Union monétaire de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, dont le franc CFA ouest-africain et le franc CFA de l'Afrique centrale ont toujours été à parité et sont effectivement échangeables. Au sein de l'UMA si l'objectif de la région est de créer une Union économique maghrébine, la convergence financière et macroéconomique et la création d'une monnaie unique n'ont pas été définies dans son traité fondateur.

23. Il est nécessaire de donner la priorité à des politiques budgétaires et monétaires coordonnées et saines pour instaurer la stabilité économique dans les CER et contribuer à renforcer les investissements transfrontaliers et l'intégration macroéconomique. Pour soutenir les mesures susmentionnées, la CEA continuera de s'appuyer sur les programmes en cours, en soutenant l'intégration macroéconomique dans les CER.

## V. Intégration des infrastructures

24. On estime que l'Afrique a perdu 25 % de la croissance économique cumulée au cours des deux dernières décennies en raison d'infrastructures inadéquates. Selon la BAD, en 2018, les besoins en infrastructures du continent étaient estimés entre 130 et 170 milliards de dollars par an, le déficit de financement étant de l'ordre de 68 à 108 milliards de dollars<sup>15</sup>. Le déficit entrave l'intégration régionale en général parce que les infrastructures facilitent la production, le commerce et les liens économiques.

25. L'Indice de l'intégration régionale en Afrique, qui porte sur quatre modes d'infrastructure – à savoir l'électricité, les transports, les technologies de l'information et des communications (TIC) et l'eau et l'assainissement – témoigne de cette réalité. La notation des CER concernant le volet intégration des infrastructures de l'indice utilise comme indicateurs l'indice composite de développement des infrastructures de la BAD ainsi que la proportion de liaisons aériennes intrarégionales entre les pays. Dans l'ensemble, la note moyenne de l'Afrique en matière d'intégration des infrastructures est de 0,220, 31 des 54 pays présentant des résultats jugés « médiocres » et 11 pays affichant des résultats qualifiés de « moyens ». La CAE et l'Union du Maghreb arabe ont les infrastructures les plus intégrées avec des notes indicelles de 0,555 et de 0,509, respectivement, tandis que la CEDEAO et la SADC ont les notes les plus faibles en matière d'intégration des infrastructures avec respectivement 0,299 et 0,214. Au niveau des pays, l'Afrique du Sud (avec une note de 0,898) est en tête, suivie de l'Égypte, des Seychelles et du Maroc. Les quatre pays dont l'infrastructure est la moins intégrée sont le Soudan du Sud, l'Érythrée, la Somalie et le Tchad. Les pays africains ont accordé plus d'attention à l'infrastructure routière, au transport ferroviaire, au transport aérien, à l'énergie et aux TIC.

### A. Infrastructures routières

26. Les dirigeants africains mènent d'importantes initiatives régionales et continentales en matière d'infrastructures, notamment dans le cadre du Comité

<sup>15</sup> Banque africaine de développement, 2018, *Perspectives économiques en Afrique 2018*, chapitre 3 (Abidjan, BAD, 2020). Disponible à l'adresse : [https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/African\\_Economic\\_Outlook\\_2018\\_-\\_FR.pdf](https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/African_Economic_Outlook_2018_-_FR.pdf).

directeur du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) de l'Union africaine, qui a pour mandat de suivre les progrès accomplis dans le développement des infrastructures dans le cadre de l'Agenda 2063. Les cinq projets prioritaires de développement des infrastructures de transport en Afrique qui sont à un stade avancé de préparation ou prêts à être financés et mis en œuvre dans le cadre du PIDA sont les suivants : Marché unique du transport aérien africain (Décision de Yamoussoukro) (coût : 5 millions de dollars) ; Projet de corridor côtier Abidjan-Lagos (290 millions de dollars) ; Projet de corridor multimodal Nord-Sud (2,325 milliards de dollars) ; Projet du corridor central (840 millions de dollars) ; et Projet d'autoroute transmaghrébine (75 millions de dollars)<sup>16</sup>.

## B. Transport ferroviaire

27. Un train continental panafricain à grande vitesse, qui est l'un des projets phares de l'Agenda 2063, vise à relier physiquement et économiquement les capitales, mégapoles, centres commerciaux, zones économiques et destinations touristiques africaines. En décembre 2018, l'Agence de développement de l'Union africaine a engagé un consultant pour mener une étude approfondie du projet de réseau ferroviaire intégré à grande vitesse du continent. Un rapport initial et un cadre de hiérarchisation ont depuis été mis au point qui permettront d'orienter l'étude exploratoire. Aux niveaux régional et national, plusieurs projets nationaux de développement, de modernisation et d'extension des chemins de fer sont lancés et mis en œuvre dans des pays tels que l'Égypte (projets ferroviaires à grande vitesse Louxor-Le Caire et Louxor-Hurghada), le Kenya (projet de chemin de fer à écartement normal), le Sénégal (projet ferroviaire régional Dakar Express et projet de chemin de fer à écartement normal Dakar-Bamako) et l'Ouganda (projet de chemin de fer à écartement normal Tororo-Gulu et Malaba-Kampala-Pakwach).

## C. Transport aérien

28. La connectivité aérienne intra-africaine a reçu une impulsion majeure en janvier 2018, lorsque le Marché unique du transport aérien africain, projet phare de l'Agenda 2063 pour la libéralisation et l'unification du ciel africain, a été lancé pendant la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa trentième session ordinaire. Le Marché facilite la libre circulation des personnes et des marchandises et renforce l'intégration et la connectivité du continent. Il devrait favoriser la mise en œuvre du Plan d'Action pour l'intensification du commerce intra-africain, la ZLECA et le Protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement. En juillet 2019, 28 États membres au total avaient adhéré au Marché unique du transport aérien africain, couvrant plus de 750 millions de personnes et représentant un peu plus de 1 500 milliards de dollars de PIB en 2018 (65 % du PIB du continent)<sup>17</sup>. Sur ces 28 États membres, 18 ont signé un mémorandum de mise en œuvre visant à supprimer les restrictions figurant dans les accords bilatéraux existants relatifs aux services aériens qui sont contraires à la décision de Yamoussoukro. En 2018, l'Afrique a pris en charge

<sup>16</sup> PIDA, *PIDA Implementation through Good Governance — Realizing Smart Infrastructure for Africa's Integration* (Mise en œuvre du PIDA par la bonne gouvernance – Réaliser des infrastructures intelligentes pour l'intégration de l'Afrique) (Victoria Falls [Zimbabwe], 26-28 novembre 2018). Disponible en anglais à l'adresse : [https://au.int/sites/default/files/newsevents/conceptnotes/36062-cn-draft\\_concept\\_note\\_program\\_pida\\_week\\_2018\\_081018.pdf](https://au.int/sites/default/files/newsevents/conceptnotes/36062-cn-draft_concept_note_program_pida_week_2018_081018.pdf).

<sup>17</sup> Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), 2019, *Le marché unique du transport aérien en Afrique : système de réglementation durable*, document de travail (OACI, 2 août 2019). Disponible à l'adresse : [https://www.icao.int/Meetings/a40/Documents/WP/wp\\_186\\_fr.pdf](https://www.icao.int/Meetings/a40/Documents/WP/wp_186_fr.pdf).

près de 140 millions de passagers sur une base origine-destination, ce qui représente une augmentation de 120 % par rapport à 2013<sup>18</sup>.

## D. Énergie

29. Des investissements dans les infrastructures énergétiques sont nécessaires à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à l'accès de tous à une énergie abordable. La proportion de la population ayant accès à l'électricité en Afrique est passée de 42 % en 2015 à 51 % en 2018. Le prix moyen réel auquel l'électricité est vendue aux entreprises manufacturières en Afrique est proche de 0,20 dollar par kilowattheure, soit environ quatre fois plus élevé que les taux industriels pratiqués dans d'autres parties du monde. Le PIDA a estimé que la demande d'électricité augmentera de 6 % par an jusqu'en 2040. La capacité de production installée en Afrique, d'environ 191 gigawatts en 2016, devra passer à 446 gigawatts d'ici 2040 pour répondre à la demande<sup>19</sup>. Parmi les initiatives notables en matière de développement de l'infrastructure énergétique, on peut citer l'interconnecteur de transmission entre l'Éthiopie et le Soudan ; l'interconnecteur de transmission entre la Zambie, la Tanzanie et le Kenya (pour relier le pool énergétique de l'Afrique australe au pool énergétique de l'Afrique de l'Est) ; et le projet hydroélectrique de Batoka Gorge (entre la Zambie et le Zimbabwe). D'autres initiatives en cours comprennent des projets d'énergie renouvelable, qui sont soutenus par la BAD par le biais du Fonds ARCH pour les énergies renouvelables en Afrique.

## E. Technologies de l'information et des communications

30. Les frais de téléphonie mobile et d'Internet en Afrique sont environ quatre fois plus élevés qu'en Asie du Sud, et les prix des appels internationaux le sont plus de deux fois. En Afrique, 1 gigaoctet de données coûte près de 18 % du revenu mensuel moyen en 2016 contre seulement 3 % en Asie. Combler le fossé de l'infrastructure des TIC facilitera à la fois le commerce et la connectivité intrarégionale et interrégionale. Parallèlement à plusieurs projets de connectivité des TIC au niveau national, les CER progressent également dans la mise en œuvre d'infrastructures téléphoniques, de projets de fibre optique et de projets de TIC. D'après le Rapport de situation de 2018 fourni par le PIDA, la construction de la section libérienne du projet de liaison à fibres optiques Freetown-Monrovia-Abidjan et des sections guinéennes des projets de liaison à fibres optiques Bissau-Conakry et Conakry-Bamako dans la CEDEAO a commencé. Afin de réduire le coût des paiements effectués au profit d'opérateurs de transit étrangers pour échanger du trafic Internet local ou continental, le projet d'échange Internet africain – qui est mis en œuvre dans le cadre du PIDA avec un financement du Fonds d'affectation spéciale Union européenne-Afrique pour les infrastructures – a accéléré la création de points d'échange Internet dans les pays africains et de centres Internet régionaux. Au 31 décembre 2018, 17 points d'échange Internet avaient été établis en Afrique<sup>20</sup>.

<sup>18</sup> Commission africaine de l'aviation civile, 2019, *The Single African Air Transport Market (SAATM) Implementation of Concrete Measures: Challenges and Progress* (Kigali, AFCAC, 22-24 juillet 2019). Disponible en anglais à l'adresse : [http://afcac.org/en/images/2019/Meetings/July/kigali/afcac\\_pptx2.pdf](http://afcac.org/en/images/2019/Meetings/July/kigali/afcac_pptx2.pdf).

<sup>19</sup> PIDA, 2019, *PIDA Progress Report – 2018* (PIDA, 20 février 2019). Disponible en anglais à l'adresse : <https://www.au-pida.org/download/pida-implementation-report-2018/>.

<sup>20</sup> Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, Commission de l'Union africaine, Banque africaine de développement, *PIDA Progress Report 2017* (Addis-Abeba, Abidjan, NPCA, Union africaine, BAD, Midrand, 2017). Disponible en anglais à l'adresse : [www.tralac.org/documents/resources/african-union/1685-pida-progress-report-2017/file.html](http://www.tralac.org/documents/resources/african-union/1685-pida-progress-report-2017/file.html).

## F. Infrastructure pour les pays africains enclavés

31. Les 16 pays africains sans littoral, dont beaucoup sont des pays à faible revenu, présentent des désavantages géographiques intrinsèques qui contribuent à une mauvaise performance économique, sociale et même politique. On estime que 77 % de leur valeur à l'exportation est constituée par les coûts de transport, ce qui constitue un obstacle sérieux au commerce régional et mondial. La Commission, en partenariat avec des institutions partenaires régionales et mondiales, a continué d'aider les pays en développement sans littoral, en particulier dans le cadre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Ce dernier vise à répondre aux besoins et problèmes spécifiques des pays en développement sans littoral en raison de leur éloignement et de leurs contraintes géographiques.

32. Dans le domaine du financement des infrastructures, les pays en développement sans littoral bénéficient de projets d'infrastructure transfrontaliers dans les secteurs des transports, de l'énergie et des systèmes de communication numériques, qui aident à éliminer les divers obstacles géographiques et logistiques à l'intégration régionale et à la compétitivité commerciale. Les projets d'infrastructure transfrontières dans diverses CER, dont le champ d'application géographique couvre les pays en développement enclavés, continuent de recevoir des engagements financiers. Par exemple, le Programme relatif au réseau routier trans-Afrique – qui couvre plusieurs pays en développement enclavés et relève de projets du PIDA – a reçu un engagement de financement de 24 millions de dollars de la part du Japon. Le corridor de transport d'électricité Nord-Sud (une ligne énergétique de 8 000 km reliant 11 pays du COMESA, de la CAE, de la SADC et de l'IGAD, dont quatre pays en développement sans littoral – Éthiopie, Malawi, Zambie et Zimbabwe) a également reçu du Japon un engagement financier de 12 millions de dollars. De même, le Corridor multimodal nord – un corridor de transport traversant six pays du COMESA et de la CAE, dont deux pays en développement sans littoral (Burundi et Rwanda) – a reçu un engagement financier de 156 millions de dollars de la part de l'Allemagne et de 111 millions de la part du Japon<sup>21</sup>.

33. L'avènement de la ZLECA offre davantage de possibilités d'intégrer les besoins de financement des infrastructures des pays en développement sans littoral dans les projets continentaux et mondiaux, ainsi que d'améliorer leurs capacités productives. Une approche régionale ou par corridor contribuerait à améliorer la bancabilité des projets de développement des infrastructures dans les pays en développement enclavés, permettant ainsi à ces derniers d'avoir accès au financement des infrastructures.

## VI. Migrations et libre circulation des personnes

34. L'Afrique progresse sur la voie de la libre circulation transfrontalière des personnes. La croissance économique suivra, grâce au tourisme, au commerce et à l'investissement, à la mobilité du capital humain et à la recherche de solutions aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée et à l'inadéquation des compétences. D'après les données issues de l'Indice d'intégration régionale en Afrique, la dimension de l'intégration régionale qui a obtenu les meilleurs résultats dans cinq des huit CER a été la libre circulation des personnes. La CEDEAO et la CAE sont les CER qui affichent les meilleurs résultats en matière de libre circulation des personnes, avec des notes respectives de 0,733 et 0,664 point, tandis que le COMESA est le moins performant avec une note moyenne de 0,385. La CEDEAO a mis en place un

<sup>21</sup> Consortium pour les infrastructures en Afrique, *Infrastructure Financing Trends in Africa – 2017* (Abidjan, 2018).

passport de la CEDEAO et supprimé l'obligation de visa. La CAE met également en œuvre son Protocole relatif à la circulation et au travail.

35. Dans l'ensemble des CER des progrès ont été accomplis dans la libéralisation des régimes de visas pour les citoyens des pays qui ne sont pas membres. Le Rapport relatif à l'ouverture sur les visas en Afrique 2019 – Indice d'ouverture sur les visas, établi par la BAD et l'Union africaine – montre qu'en 2019, 25 % des Africains n'avaient pas besoin de visa pour voyager dans d'autres pays africains, contre 20 % en 2016. Les Africains pouvaient obtenir un visa à l'arrivée dans 26 % des pays africains, contre 24 % en 2018. Le pourcentage d'Africains ayant besoin d'un visa pour voyager dans d'autres pays africains a été ramené de 55 % en 2016 à 49 % en 2019<sup>22</sup>. En 2019, eVISA (visa électronique) était disponible dans 21 pays africains (7 pays en Afrique de l'Est, 5 en Afrique de l'Ouest, 4 en Afrique australe, 3 en Afrique centrale et 2 en Afrique du Nord<sup>23</sup>). Cette même année, l'Afrique de l'Est comptait 10 pays parmi les 20 premiers pays en termes d'ouverture sur les visas, suivie par l'Afrique de l'Ouest avec 7 pays, l'Afrique australe avec 2 pays et l'Afrique du Nord 1 pays, alors que l'Afrique centrale n'en comptait aucun<sup>24</sup>.

36. Certains pays maintiennent pourtant encore des régimes et des exigences stricts en matière de visas. Là aussi, la plupart des États membres n'ont pas encore ratifié le Protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement de l'Union africaine. Le Protocole, qui a été adopté le 29 janvier 2018, vise à promouvoir la libre circulation des personnes et la capacité de créer des entreprises et de s'établir en Afrique. Il doit réunir 15 ratifications pour entrer en vigueur, mais au 16 juillet 2019, il ne comptait que 4 ratifications<sup>25</sup> et 32 signatures. Entre-temps, la CEA a établi un partenariat avec la CEDEAO pour harmoniser et aligner le cadre régional de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes avec le Protocole relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement de l'Union africaine.

## VII. Enseignements à tirer de la crise du COVID-19 pour l'intégration et la coopération dans le domaine de la santé

37. La coopération et l'intégration dans le domaine de la santé sont essentielles pour améliorer la santé et le bien-être des populations africaines. L'intégration des soins de santé est mise en œuvre aux niveaux continental, régional et national, comme en témoigne la mise en place de nombreuses initiatives de coopération régionale en la matière. Le niveau de synchronisation et de coordination de ces initiatives a toutefois nu à l'efficacité, notamment en ce qui concerne la réponse aux épidémies antérieures et actuelles, comme la maladie à virus Ebola entre 2014 et 2016 en Afrique de l'Ouest et la pandémie actuelle de COVID-19.

38. La crise du COVID-19 a non seulement révélé de profondes faiblesses dans les systèmes de santé des différents pays africains, mais elle a également mis en évidence la faible intégration du continent dans les chaînes de valeur mondiales, notamment dans le domaine des produits pharmaceutiques. Elle a également renforcé les arguments en faveur de niveaux plus élevés de réponses coordonnées et intégrées aux crises sanitaires internationales, notamment la mobilisation, le financement adéquat et l'opérationnalisation des cadres et

<sup>22</sup> *Africa Visa Openness Index Report 2019*. Disponible en anglais à l'adresse : [www.visaopenness.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/visa-openness-2019.pdf](http://www.visaopenness.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/visa-openness-2019.pdf).

<sup>23</sup> Ibid., Annexe 2.

<sup>24</sup> Ibid.

<sup>25</sup> Rwanda (25 mai 2018), Mali (3 mai 2019), Sao Tomé-et-Principe (28 mai 2019) et Niger (5 juillet 2019).

mécanismes continentaux et régionaux existants, tels que l'Agence africaine du médicament. Bien que la réaction instinctive initiale de la plupart des pays africains à la pandémie de COVID-19 ait été de se replier sur eux-mêmes et d'agir seuls, notamment en fermant leurs frontières nationales, il a été reconnu par la suite qu'une plus grande intégration régionale en matière de santé pouvait grandement contribuer à améliorer la coordination et la cohérence. Ce leadership et cette coordination sont actuellement assurés par la Commission de l'Union africaine, par l'intermédiaire des centres africains de contrôle et de prévention des maladies, qui travaillent en tandem avec les cadres sanitaires des CER comme l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS).

39. La CEA a continué à travailler avec ses partenaires pour promouvoir l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine dans le secteur de la santé, notamment par la production de connaissances et la convocation des principales parties prenantes des secteurs public et privé. La CEA s'est associée à la CUA, à l'IGAD et aux Seychelles pour conceptualiser et mettre en œuvre l'initiative pharmaceutique de la ZLECA, qui repose sur une approche régionale à trois volets : i) une production localisée ; ii) la mise en commun des achats ; et iii) l'harmonisation du cadre réglementaire et de la qualité. Une ramification importante de l'Initiative pharmaceutique de la ZLECA est la Plateforme africaine de fournitures médicales (AMSP), qui est un marché en ligne permettant la fourniture d'équipements médicaux essentiels de bonne qualité liés à COVID-19 dans le contexte d'un marché africain plus large et des avantages associés de réduction des coûts, de transparence et d'efficacité accrues. Toutefois, le continent continue de faire face à des défis concernant la qualité des médicaments et des fournitures médicales, ce qui rend encore plus urgente la ratification et l'opérationnalisation de l'Agence africaine du médicament par les États membres de l'Union africaine. Il est à espérer que l'Agence réglera et harmonisera efficacement les produits médicaux afin que le continent puisse atténuer les effets des médicaments de qualité inférieure et préserver des vies.

## VIII. Gouvernance, paix et sécurité

40. La paix et la sécurité créent des environnements propices à la poursuite de l'intégration régionale et à la réalisation des objectifs plus larges de développement continental. Conformément au Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité signé en avril 2017, l'ONU et l'Union africaine ont collaboré à la prévention des conflits, au maintien de la paix, aux opérations de soutien de la paix et à la sécurité grâce à des mécanismes conjoints, des consultations régulières et une collaboration étroite avec les CER. L'Union africaine a complété ce dispositif par l'Architecture africaine de gouvernance et l'Architecture africaine de paix et de sécurité. En outre, en 2019, l'Union africaine a adopté le thème de l'année « Faire taire les armes en Afrique d'ici 2020 », en vue de créer les conditions (notamment une meilleure gouvernance) qui faciliteraient la réalisation d'une Afrique sans conflit, intégrée et prospère, comme le prévoit l'Agenda 2063. Ces instruments et efforts ont donné des résultats variés et mitigés sur le continent et dans les différentes CER.

41. Étant donné leur proximité avec les réalités locales, certaines CER sont intervenues pour faire respecter les normes et principes démocratiques et pour résoudre les conflits, l'instabilité et les problèmes de paix et de sécurité. En 2018 et 2019, des problèmes de paix et de sécurité se sont posés dans des pays tels que le Burundi, le Cameroun, les Comores, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Lesotho, Madagascar, le Mali, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la Somalie, le Soudan, le Soudan du Sud et le Tchad.

42. La Commission a continué de contribuer à assurer la paix, la sécurité et la stabilité dans la région du Sahel grâce à la stratégie intégrée des Nations

Unies pour le Sahel. Elle a utilisé son pouvoir de mobilisation pour faciliter en 2018 des manifestations de haut niveau tendant à fournir les conseils stratégiques nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel (2018-2022), plan destiné à aider les pays de la région à stimuler la croissance, la croissance socioéconomique et le développement et à consolider les efforts de consolidation de la paix et de gouvernance.

43. Les États membres de la CEDEAO continuent d'appuyer la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau, qui a été créée en 2012 pour gérer la transition post-coup d'État dans le pays. En juin 2019, à la cinquante-cinquième session ordinaire de l'Autorité des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, le mandat de la mission en Guinée-Bissau a été prorogé pour une période de six mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019. La CEDEAO soutient également les efforts de paix et de sécurité en Gambie par l'intermédiaire de la Mission de la CEDEAO créée en janvier 2017 suite à une crise politique.

44. L'IGAD a participé à la direction des efforts visant à parvenir à la résolution des conflits en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud, ainsi que récemment en Éthiopie. L'Autorité continue de superviser la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud, signé en septembre 2018. Là encore, l'IGAD et l'Union africaine ont mené conjointement des efforts de médiation au Soudan, qui ont abouti à la formation d'un gouvernement de transition inclusif en septembre 2019. En Somalie, l'IGAD a appuyé les efforts de paix visant à aider le pays à se relever politiquement et à soutenir la Somalie dans la préparation de ses élections nationales de 2020. Les États membres de l'IGAD et de la CAE (Burundi, Djibouti, Éthiopie, Kenya et Ouganda) font partie des pays fournisseurs de contingents à la Mission de l'Union africaine en Somalie.

## IX. Conclusions et recommandations

45. Si des progrès continuent d'être accomplis dans la mise en œuvre du programme d'intégration régionale du continent dans l'ensemble des huit CER, il reste des difficultés qui entravent la réalisation d'une intégration plus poussée. En particulier, la plupart des CER et des États membres peinent à progresser dans les domaines de l'intégration de la production.

46. Pour aider les CER à améliorer leurs performances dans les différents domaines de l'intégration régionale, le secrétariat souhaite continuer à :

a) Aider les CER à intégrer l'initiative pour l'intensification du commerce intra-africain dans leurs programmes et leurs politiques ;

b) Renforcer son appui à la réalisation de cet objectif, en s'appuyant sur le travail de collaboration sur l'industrialisation régionale qu'elle a déjà entrepris dans la SADC et la CEDEAO ;

c) Élargir son programme de renforcement des capacités en ce qui concerne l'utilisation de modèles macroéconomiques et de prévision dans la planification et le développement économiques afin de donner des moyens d'action aux États membres et aux CER ;

d) Soutenir la ratification et la mise en place de la ZLECA, notamment par des programmes de sensibilisation, l'élaboration de stratégies nationales de mise en œuvre et davantage de travaux analytiques, y compris sur les liens entre la ZLECA et les accords de libre-échange et les unions douanières des CER ;

e) Encourager les CER et les États membres à collaborer avec les partenaires de développement dans le domaine du financement des infrastructures en vue de réduire le déficit infrastructurel en Afrique,

particulièrement dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral africains ;

f) Soutenir les efforts visant à accélérer la ratification du Protocole relatif à la libre circulation des personnes ;

g) Poursuivre le suivi des progrès et des réussites de l'intégration régionale, notamment en affinant et en consolidant les outils d'évaluation, comme l'Indice d'intégration régionale africaine, l'Indice-pays des affaires en Afrique et l'État de l'intégration régionale en Afrique, ainsi que d'autres études analytiques sur l'intégration régionale ;

h) Encourager d'autres pays africains à rejoindre le Marché unique du transport aérien africain afin de faciliter la mise en œuvre intégrale de la Décision de Yamoussoukro sur la libéralisation de l'accès aux marchés du transport aérien en Afrique ;

i) Aider les pays en développement sans littoral d'Afrique à intégrer le Programme d'action de Vienne dans leurs plans et stratégies de développement pendant que les CER l'intègrent dans leurs programmes de travail ;

j) Encourager les CER et les États membres à ratifier et mettre en œuvre la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, et prendre part au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs en vue de créer un environnement propice à l'intégration régionale ;

k) Appuyer la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité de 2017, notamment en collaborant avec les CER.